

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL**  
**du 28 septembre 2021 à 20h00 à la grande salle de l'Aigle Noir à Neyruz**

**Présidence:** Laurent Chatagny

**Conseil général:** Christiane Antoniazza Torche, Fabrice Bonvin, Joanna Bourke Martignoni, Helen Bowden, Julien Brodard, Sébastien Bugnon, Véronique Chavaillaz, Marina Cheron, Claude Cotting, Pierre-Alain Crausaz, Philippe Dobler, Ludovic Egger, Joseph Emmenegger, Jean-Jacques Friboulet, Bétat Galley, Albert Gendre, Josselin Gendre, Lionel Gendre, Pacifique Gendre, Pascal Gendre, Jean-Pierre Häni, Sylvie Holenstein Roulin, Bertrand Macheret, Stéphane Mettraux, Steve Mettraux, Valérie Michel Dousse, Luc Overney, Laetitia Perrin, Olivier Pillonel, Robin Pillonel, Yann Pillonel, Frédéric Pythoud, Martin Renevey, Pierre-André Rolle, Christian Rossier, François Rossier, Mallory Schneuwly Purdie, François Sprumont, Roger Stroude, Marie-Claude Telley, Maria Tenze Dafflon, Sébastien Uldry, Isabelle Varenne, Corinne Vimal, Maurice Vionnet, Jérôme Vonlanthen, Catherine Züllig

**Excusée:** Setti Genoud

**Conseil communal:** Jean-Pierre Corpataux (Syndic), Katuscia Sansonnens (Vice-Syndique), Maryline Dafflon, Fabien Mettraux, Axel de Montmollin, Murielle Roos Bovey, Jean-Noël Gendre, Jean Daniel Roth, Jean-Marc Sallin

**Personnes externes :** Stéphanie Buchs, Willy Boder, Valentin Catillaz, Jean-Claude Chatagny, Marie-Thérèse Dafflon, Patrick Henchoz, Christophe Labaloue, Hélène Oehen, José Oehen, Patrick Speierer, Valérie Portes, Guy Rossier, Marie-Madeleine Rossier,

**Responsable administrative adjointe** Marie-Noëlle Eggertswyler

**Secrétaires :** Sylviane Gumy  
Anne-Françoise Renevey

**Collaboratrice administrative** Luigia Lopez



## Ordre du jour :

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation des procès-verbaux :
  - 2.1. Assemblée communale du 21 avril 2021
  - 2.2. Séance constitutive du Conseil général du 11 mai 2021
3. Informations du Bureau sur le fonctionnement des séances du Conseil général
4. Communications du Conseil communal
5. Etat des lieux et liste des projets d'importance pour la période législative 2021-2026, par dicastère
6. Commissions du Conseil communal, informations et compositions
7. Association régionale de la Sarine ARS, adoption des statuts
8. Bâtiments communaux : crédits d'étude de faisabilité et pour la préparation d'un concours d'architecture
9. Divers

### 1. Accueil et bienvenue

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h00.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Cher(ère)s collègues du Conseil général,  
Madame la représentante de la presse,  
Cher(ère)s citoyens ·(ennes) présent·(es) dans la salle,

Les membres du Conseil général ont été valablement convoqué·(es) par voie électronique le 13 septembre 2021, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes, par publication dans la Feuille officielle du 17 septembre 2021, par avis au pilier public et sur le site internet de la commune de Neyruz.

Conformément à la convocation qui vous a été adressée, les documents étaient disponibles sur le site de la commune et, sur demande, en version papier auprès de notre administration communale.

Information pour toutes les personnes présentes dans cette salle : Il est interdit de filmer ou d'enregistrer les débats sauf autorisation accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande n'a été effectuée en ce sens.

Dans le seul but de faciliter la tenue du procès-verbal, et comme le permet le règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats sont enregistrés par l'administration communale. Les enregistrements seront supprimés dès acceptation du procès-verbal de la séance. S'agissant de notre première séance du Conseil général, des photos de l'assemblée seront prises par le secrétariat communal pour un usage interne et pour notre site internet.



Les intervenant (es) sont priés (es) de se lever lorsque la parole leur aura été donnée, d'utiliser les micros mis à leur disposition en déclinant leur identité (nom, prénom, groupe) afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Merci d'être précis(es) et succinct (e) s dans vos interventions. Tous les conseillers généraux ont reçu leurs cartons de vote en entrant dans la salle.

Lors des votes, je vous demande de bien vouloir lever votre carton suffisamment longtemps afin de faciliter le travail des scrutateurs.

La salle a été disposée de manière à respecter les directives sanitaires recommandées. Des masques ainsi que du désinfectant sont à disposition à l'entrée de la salle. Il est interdit de s'asseoir sur les chaises non autorisées ou de les déplacer et les déplacements sont à limiter au maximum.

Je vous rappelle qu'un membre du Conseil général ne peut pas assister à la délibération d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance.

Est-ce qu'un(e) conseiller(ère) général se trouve dans une telle situation pour un des points de cette séance ? Je constate que tel n'est pas le cas.

Tous les documents et messages étant disponibles sur le site internet de la commune et consultables en version papier à l'administration, il n'y aura pas de lecture complète des messages et projets de règlements.

#### Appel nominal :

Compte tenu des mesures de lutte contre la pandémie, vous avez signalé à l'entrée votre présence par votre signature et les scrutateurs ont effectué un contrôle direct. Il n'y aura dès lors pas d'appel nominal.

Suite au contrôle des scrutateurs, les membres présents ce soir sont au nombre de 48.

Est excusée pour la séance de ce soir : Mme Setti Genoud du Groupe Socialiste et Ouverture.

D'autre part, nous avons reçu la semaine passée une lettre de démission d'un Conseiller général. Je me permets de vous en faire la lecture :

« Mesdames, Messieurs,

Je dois malheureusement vous faire part de ma démission avec effet immédiat de mon poste d'élu au sein du Conseil Général de la commune de Neyruz. En effet, j'ai récemment déménagé à Fribourg et vais y déposer mes papiers. Dès lors, je me vois donc dans l'obligation, non sans regret, de renoncer à ce mandat au service de la collectivité.

Je remercie les personnes qui m'ont accordé leur confiance et je souhaite aux membres du Conseil Communal et du Conseil Général fraîchement entrés en fonction un bon début de législature.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures ».

M. Bruno Corpataux du groupe Avenir Neyruz est ainsi également excusé pour la présente séance. Les formalités en relation avec son remplacement au Conseil général et dans les commissions seront effectuées tout prochainement par le secrétariat du Bureau du Conseil général.

Je constate que le quorum, au sens de l'article 44 de la loi sur les Communes, est atteint et que l'assemblée peut donc valablement siéger. La majorité sera donc de 25.

En termes d'organisation je me permets de vous préciser encore quelques points :



- En fonction du déroulement de la séance, une pause ou une suspension de séance pourra être décidée par le Bureau.
- Le port du masque est obligatoire durant toute la séance, que ce soit pour les élu(e)s du Conseil général, celles et ceux du Conseil communal ou pour le public. Seul est toléré l'enlèvement du masque pour boire et pour parler.
- Avant de toucher les micros, je vous prie de bien vouloir vous désinfecter les mains.
- A la fin de la soirée, veuillez respecter les distances de sécurité.
- Tous les élus disposant de la documentation nécessaire il n'y aura pas de présentation Powerpoint à l'écran ni de documents imprimés.
- Conformément au courriel que vous avez reçu le 20 septembre dernier et si nous disposons d'un peu de temps, une verrée conclura cette première séance du Conseil général. Elle aura lieu sur la scène derrière moi. Un contrôle des passe-Covid sera toutefois effectué au préalable, ceci étant obligatoire.

Y a-t-il des questions ou remarques sur ces premières informations d'ordre organisationnel ?  
Aucune question ou remarque n'est soulevée.

Conformément à l'article 34 de la loi sur les communes, l'ordre du jour a été fixé par le Bureau du Conseil général en accord avec le Conseil communal.

Y a-t-il des questions ou remarques par rapport à cet ordre du jour ? M. le Président constate que ce n'est pas le cas et que l'assemblée va dès lors pouvoir délibérer et passer au point 2 de l'ordre du jour.

## 2. Approbation des procès-verbaux :

### 2.1. Assemblée communale du 21 avril 2021

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote.

Que celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal veuillent bien lever leur carton vert.

**Acceptations : 48**

**Refus : 0**

**Abstention : 0**

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 avril 2021 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

### 2.2. Séance constitutive du Conseil général du 11 mai 2021

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote.

Que celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal veuillent bien lever leur carton vert.

**Acceptations : 48**

**Refus : 0**

**Abstention : 0**

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 mai 2021 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.



### 3. Informations du Bureau sur le fonctionnement des séances du Conseil général

- Règles de bienséance : Le Bureau a décidé l'application des règles de la bienséance pour nos séances du Conseil général ; cela a notamment pour conséquence que le vouvoiement est de mise lors de la prise de parole durant la séance. Une personne ne peut s'exprimer que lorsque la parole lui a été donnée. Les membres sont priés de s'adresser avec égard au Bureau, à l'assemblée ou au Conseil communal, en évitant les prises à partie personnelles.
- Dates des séances du Conseil général et échéancier : En collaboration avec le Conseil communal, les dates des séances du Conseil général pour toute la législature 2021-2026 ont été fixées et un échéancier des dates et des délais à respecter en vue des préparations des séances du Conseil général a été élaboré et adopté. Vous trouverez prochainement ces documents sur le site internet de notre commune.  
Pour rappel, la prochaine séance du Conseil général aura lieu le mardi 14 décembre 2021.
- Autres informations du Bureau sur notre nouvel outil législatif qu'est le Conseil général
  - Site internet, publication : En raison notamment de la période compliquée que vient de traverser notre administration communale (notre syndic vous en parlera un peu plus en détail tout à l'heure), le site internet de la commune ne donne que très peu d'informations sur le fonctionnement du Bureau et du Conseil général. Nous espérons y remédier rapidement.  
Toute la communication officielle avec le Bureau que ce soit avec le Conseil communal, le Conseil général, les commissions ou la population s'effectue par l'intermédiaire de l'adresse e-mail : [bureau\\_cg@neyruz.ch](mailto:bureau_cg@neyruz.ch)  
Les noms et prénoms des conseillers généraux figurent déjà sur le site internet de notre commune. Avec votre accord individuel, nous y insérerons également votre photo ; celle sur les dépliants des campagnes électorales ou une autre que vous voudrez bien nous remettre. Un courriel pour solliciter votre accord individuel vous parviendra prochainement de la part du secrétariat du Bureau. Par contre, les numéros de téléphones et adresses e-mail individuelles n'y figureront pas.
  - Communication : Le Bureau du Conseil général a d'emblée souhaité une communication aussi large que possible ; toutefois, nous allons prochainement affiner notre stratégie de communication afin que tous les conseillers obtiennent les mêmes informations et surtout dans les mêmes délais.
  - Commission rédactionnelle du règlement : Le règlement du Conseil général est en cours d'élaboration par la commission ad hoc. Nous espérons pouvoir vous proposer un règlement en début d'année prochaine. En attendant, c'est la loi sur les communes et son règlement d'exécution qui s'appliquent pour le déroulement d'une séance du Conseil général. De plus, et comme cela émane même des juristes de la Préfecture, le bon sens de chacune et chacun nous permettra d'aller de l'avant.  
S'agissant des indemnités et jetons de présences des membres du Conseil général, elles seront identiques à celles des commissions. Vous pouvez vous référer à ce sujet à l'annexe 3 du règlement d'organisation du Conseil communal.  
En comparaison avec les indemnités en vigueur dans d'autres communes environnantes, celles de la commune de Neyruz sont plutôt généreuses. Ainsi, comme pour les indemnités des commissions, il n'y a pas de vacations additionnelles, sauf sur mandat et/ou autorisation expresse du Conseil communal ou du Bureau du Conseil général.



- Collaboration avec le Conseil communal : Dans cette phase d'apprentissage, le Bureau du Conseil général ne peut que relever la très bonne collaboration avec le Conseil communal ainsi qu'avec le personnel de l'administration communale. Soyez-en vivement remerciés.

M. le Président demande s'il y a des questions en relation avec les informations du Bureau sur le fonctionnement des séances du Conseil général et sur les autres informations transmises ? Aucune question n'étant émise, M. le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

#### 4. Communications du Conseil communal

La parole est donnée à M. le Syndic pour les informations du Conseil communal.

Voici quelques informations de la part de votre Conseil communal :

- Administration communale :  
Depuis l'entrée en fonction du nouveau Conseil communal le 24.04.2021, nous avons dû faire face à plusieurs événements qui ont influencé la bonne marche de notre administration et de notre organisation. Notre Responsable administrative, qui a accumulé un niveau de fatigue extrême depuis plusieurs mois, a été contrainte de lever le pied. Elle vient de nous signifier fin août 2021 son souhait de mettre un terme à son contrat de travail avec effet immédiat afin de réorienter son activité professionnelle vers une fonction moins exigeante et avec moins de responsabilités. Un processus de recrutement a été lancé pour la remplacer. Il est en phase finale.  
Dans le même temps, la secrétaire du Conseil général, engagée très tardivement dans le processus de mise en place du nouveau Conseil général, a donné son congé durant sa période d'essai. Le Président et le Bureau du Conseil général ont été immédiatement avertis et tenus au courant de l'évolution de la situation.  
Nous avons dû rapidement trouver des solutions provisoires pour pallier à ces absences. Néanmoins, ces mesures ne sont pas durables et un renforcement de notre administration est prévu ainsi qu'au niveau du service technique, est également débordé, avec un réexamen des tâches liées à la gestion de Neyergie.  
Je profite de cette occasion pour remercier le personnel en place pour sa flexibilité et pour son immense engagement. Merci également aux membres du Conseil général pour votre tolérance face à cette situation.  
J'ai aussi le plaisir de vous présenter Mme Sylviane Gummy, nouvellement engagée au sein de notre administration. Mme Gummy se chargera notamment du secrétariat du CG et de la prise du PV de cette séance.
- Groupe de travail communication :  
Un groupe de travail a été constitué pour coordonner les publications sur le site internet et pour définir les informations à la population. Ce groupe de travail examinera également le contenu et la conception du journal de l'Ecureuil qui va subir quelques adaptations suite à l'instauration du Conseil général.  
Ce groupe de travail est composé des personnes suivantes :
  - M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic
  - Mme Katuscia Sansonnens, Vice-Syndique
  - Mme Joanna Bourke Martignoni, membre du Bureau du Conseil général
  - Mmes Sylviane Gummy, membre de l'administration communale
  - Mme Anne-Françoise Renevey, membre de l'administration communale.



- Système d'alerte par SMS : c'est un système mis en place pour des nouvelles communales ou pour des informations urgentes en cas d'événements majeurs (par exemple la pollution d'eau qui nous a touchés récemment).  
Nous vous informons à ce sujet que le système d'alerte par SMS qui avait été malheureusement désactivé à la fin de l'année passée a été réactivé aujourd'hui même. Ce système a été amélioré et nécessite une inscription sur notre site internet. Une information sera donnée à toute la population dans le prochain journal de l'Ecureuil.
  
- Fusion de communes du Grand-Fribourg :  
Le vote consultatif s'est déroulé le 26.09.2021 dans les communes du périmètre avec le résultat que l'on connaît. Le Conseil communal continue de suivre l'évolution de ce projet en qualité de « commune observatrice ». Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite donnée à ce projet par l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg.  
Parallèlement, concernant le sujet des fusions de communes, nous avons suggéré au Bureau du Conseil général qu'il porte cette question à l'ordre du jour de l'une de vos prochaines séances pour qu'un débat ait lieu.
  
- Agglomération de Fribourg :  
Le 21.08.2020, le Grand Conseil a approuvé une révision générale de la loi sur les agglomérations. Sur proposition de la commission parlementaire chargée de ce dossier, le Parlement a décidé de supprimer de la législation cantonale la forme institutionnelle propre aux agglomérations, préconisant de recourir désormais à des associations de communes telles que prévues dans la loi sur les communes.  
La nouvelle loi sur les agglomérations, qui est entrée en vigueur le 01.01.2021, donne au Conseil d'Etat un délai de 2 ans après son entrée en vigueur pour déterminer le périmètre des agglomérations du canton. Les communes concernées auront ensuite 2 ans pour élaborer les statuts de l'association qui portera ensuite les futurs projets d'agglomération et qui mettra en œuvre ceux en cours (projets liés à l'aménagement régional, la mobilité, la promotion économique, culturelle et touristique). Dans le périmètre de l'agglomération de Fribourg, il s'agira de garantir une transition entre l'agglomération actuelle et la nouvelle structure.  
Comme il l'a annoncé à plusieurs reprises, le Conseil d'Etat souhaite étendre le périmètre de l'agglomération de Fribourg. La transition de l'agglomération de Fribourg actuelle à la future association de communes est l'occasion idéale pour envisager cette extension.  
Neyruz fait maintenant partie du nouveau périmètre défini par le Conseil d'Etat.  
Le Conseil communal a été invité à une première rencontre le 07.07.2021 pour des informations sur ce projet. Le Conseil communal devra se déterminer sur l'intégration de notre commune dans ce nouveau périmètre. Des nouvelles précises nous seront données prochainement et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.
  
- Personnes à mobilité réduite :  
En mai dernier, le Conseil communal a demandé des offres pour aménager un monte-escaliers à la Maison communale afin de permettre l'accès au 1<sup>er</sup> étage aux personnes en chaise roulante et à mobilité réduite. Nous avons reçu ces offres qui seront examinées dans le cadre du prochain budget 2022. De telles offres seront également analysées pour d'autres bâtiments communaux publics.



■ Dépassement de crédits (crédits additionnels) :

Selon l'article 8 du règlement des finances communales, le Conseil communal doit demander un crédit additionnel lorsqu'une demande d'un crédit d'investissement est insuffisante. L'article 7 de ce règlement mentionne que le Conseil communal est compétent pour décider des dépenses liées. En alinéa 2, ce même règlement dit que lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence fixée à l'article 6 du présent règlement, soit CHF 50'000, la Commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72, al.3 LFCo). Cet article dit notamment que la commission financière est compétente pour apprécier le caractère nouveau ou lié dont le montant excède la compétence du Conseil communal.

Nous vous informons que deux chantiers sont concernés par ces crédits additionnels dont les montants des travaux ont été adjugés par l'ancien Conseil communal et qui n'auraient pas pu être terminés sans réaliser toutes les infrastructures concernées. Le Conseil communal considère ceci comme des dépenses liées et met en application les articles mentionnés plus haut.

- Pour le chantier La Croix, remplacement EP et EU et mise en séparatif, une demande de crédit de CHF 364'000.- avait été demandée en date du 15.05.2019 et ces travaux ont coûté CHF 365'400.- Par contre, ce chantier a occasionné la réfection totale de la route et du trottoir totalement démolis lors de ces travaux. Le coût de cette remise à neuf est de CHF 86'500.-, montant qui n'a malheureusement pas fait l'objet d'une demande de crédit à l'époque.
- S'agissant de la mise à niveau du câblage informatique/électrique des bâtiments communaux, un crédit de CHF 210'000.- a été accordé lors de l'assemblée communale du 09.12.2020. Cette demande de crédit ayant été faite dans l'urgence par les anciennes autorités communales, là aussi nous avons un dépassement supérieur à CHF 50'000.-.  
La commission financière a été mise au courant de ces éléments lors d'une séance le 06.09.2021. Ces 2 crédits additionnels seront donc discutés avec la commission financière lorsque nous serons en possession des décomptes finaux.

■ Taux fiscal et taxes :

Comme vous le savez, nous sommes actuellement toujours en mode de taux d'impôt « flottant », ceci dans le but de calquer le mieux possible sur nos exigences budgétaires.

Nous souhaitons maintenir ce modèle jusqu'à l'acceptation par notre législatif de nos règlements sur l'approvisionnement en eau et l'évacuation de nos eaux usées.

Cette « pause fiscale » nous a permis ces dernières années de ramener notre coefficient de 0.85, taux normalement en vigueur, à 0.77 et 0.81.

Notre première version du budget 2022 sera prochainement établie avec le coefficient de 0.81, soit toujours avec une modification du coefficient de 0.85 à 0.81. Nous analyserons ensuite le résultat obtenu et les possibilités de maintenir ce taux.

Les résultats financiers de ces dernières années ont été bons, mais avant tout dus à des recettes fiscales extraordinaires. Ces recettes sont dues pour une grande part aux nouvelles constructions.

L'arrivée de nouveaux habitants nous oblige à une mise à niveau de nos infrastructures scolaires.

Notre nouveau plan financier qui doit être élaboré d'ici cet automne devra nous permettre d'avoir une meilleure vision à moyen et long terme.

Notre responsabilité doit nous inciter à rester prudents, ceci notamment pour les quelques motifs suivants :





- La baisse de 2 points du taux d'impôt cantonal et l'augmentation de certaines déductions dès l'année 2020 avec leurs effets collatéraux sur la fiscalité des communes.
- Un tassement observé ces dernières années de l'impôt sur les personnes physiques.
- Les effets de la Covid.
- La diminution des impôts sur les mutations.

Nous reviendrons naturellement sur tous ces éléments lors de la séance du budget 2022 lorsque la planification financière sera élaborée.

- Conseil des parents, nomination :  
Pour rappel, le Conseil des parents est constitué d'un président (il s'agit du conseiller communal responsable du dicastère de la formation), de la vice-présidente (parent d'élève), de 5 membres (parents d'élève), du directeur d'école, d'une déléguée du corps enseignant et de la secrétaire scolaire.  
2 postes de membres étaient vacants et ont été repourvus.  
Il s'agit de Mmes Sophie Sacau Forray et Evelyne Loetscher. Nous les remercions par avance de leur collaboration.
- Délégué à l'énergie et au développement durable, nomination  
Le Conseil communal a nommé le nouveau délégué à l'énergie et au développement durable en la personne de M. Christophe Labaloue.  
M. Labaloue, qui a été choisi parmi 3 candidats, prendra ses fonctions dès le 01.10.2021. Il fera automatiquement partie de la commission de l'énergie, de l'environnement et de l'économie. Il sera également chargé de coordonner toute la stratégie de développement durable Agenda 2030 avec la responsable du dicastère, Mme Maryline Dafflon. Nous lui souhaitons plein succès pour cette tâche.

M. le Syndic en ayant terminé avec les communications, il remercie, au nom du Conseil communal, les personnes de leur attention et leur souhaite une bonne suite de séance.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ces communications et demande s'il y a des questions en relation avec les communications du Conseil communal.

- M. Philippe Dobler, demande s'il est possible d'améliorer l'acoustique du micro, voire de le changer, car en tout cas depuis sa place, la résonance n'est pas optimale.  
M. le Président fait un test avec son micro dont la qualité est supérieure. Un échange de micro est dès lors effectué.

## **5. Etat des lieux et liste des projets d'importance pour la période législative 2021-2026, par dicastère**

Vous avez pu prendre connaissance du message y relatif du Conseil communal. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un état des lieux général établi par le Conseil communal.

La parole est donnée à M. le Syndic et aux membres du Conseil communal pour des explications succinctes :

Voici la présentation du message en relation avec l'état des lieux et liste des projets d'importance pour la période législative 2021 -2026, par dicastère. Il s'agit d'un message informatif qui ne nécessite pas de décision de la part du Conseil général, mais qui revêt un



caractère important, surtout au niveau de l'information que le nouveau Conseil communal souhaite apporter au Conseil général.

Comme vous avez pu en prendre connaissance, le Conseil communal a listé, par dicastères, les divers dossiers communaux :

- Dossiers traités et projets réalisés depuis l'entrée en fonction du nouveau Conseil communal et/ou projets d'importance réalisés lors de la précédente législature.
- Projets en cours et d'importance pour la période législative 2021-2026 avec une notion de priorité.
- Projets communaux à prévoir dans le futur pour les prochaines législatures.

Il ne s'agit pas d'un programme de législature mais d'un état des lieux des divers projets et dossiers communaux, tant administratifs que financiers.

Concernant les projets qui ont un impact financier pour cette période législative, ils seront intégrés dans la planification financière des investissements qui sera présentée lors de la séance du budget 2022.

Cet état des lieux a notamment été élaboré lors de la passation des dossiers entre l'ancien Conseil communal et les nouvelles autorités communales. Cet inventaire nous a semblé indispensable pour se rendre compte des nombreux dossiers à traiter, des enjeux et des défis qui nous attendent.

Les dossiers ont été répartis selon les dicastères actuels et entre tous les conseillers communaux concernés.

La priorisation des sujets pour 2021-2026 a été effectuée, analysée et réfléchiée avec tous les responsables de dicastères. Certains sujets s'affichaient clairement dans l'évidence des priorités, notamment selon le degré d'urgence. D'autres priorités ont émergé en fonction de l'état d'avancement de certains dossiers qui sont en cours de traitement actuellement.

Je tiens à souligner que c'est un travail unique et qui n'avait jamais encore été réalisé dans notre commune.

Cet immense travail va nous servir comme outil de pilotage au niveau du Conseil communal. C'est une sorte de tableau de bord. Cet état des lieux sera évolutif, en fonction notamment des urgences et des imprévus, ainsi que par rapport aux sujets qui seront traités par le Conseil communal et le Conseil général.

Une analyse régulière sera effectuée par le Conseil communal.

Finalement, d'autres sujets pourraient encore être amenés à figurer sur cette liste, tant par le Conseil communal que par le Conseil, en fonction des dossiers débattus et traités.

Le Conseil communal se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions ou pour prendre connaissance de vos observations.

M. le Président remercie M. le Syndic pour sa présentation succincte. Les messages complets ayant été publiés sur le site internet, il n'y a pas lieu d'apporter plus de détails.

Il demande s'il y a des questions en relation avec l'état des lieux et la liste des projets d'importance pour la période législative 2021-2026, par dicastère ? La parole est donnée à Mme Valérie Michel Dousse.

- Mme Valérie Michel Dousse avise que le groupe AdN a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de ce message no 5 : «Etat des lieux et liste des projets d'importance pour la période législative 2021-2026 ».  
Nous tenons à féliciter le Conseil communal pour le travail effectué dans un délai très court. Nous sommes conscients que cela n'a jamais été fait auparavant. Nous avons constaté que tous les dicastères ont été passés en revue, nous regrettons toutefois un certain manque de réflexion globale qui s'inscrit dans la durabilité au-delà de cette législature.



Nous nous interrogeons sur la manière dont les priorités ont été définies. Celles-ci sont-elles réalisées par champs d'influence ou d'importance. ?

Il s'agit en particulier :

**Point 1 : Mandat de surveillance et projet de prévention des incivilités:**

Nous constatons que la modification du contrat de société de surveillance dans le cadre du mandat de surveillance est prioritaire, contrairement au projet FRI-TIME et au projet de prévention des incivilités et addictions. Nous nous interrogeons sur l'efficacité d'un mandat de surveillance au lieu d'investir dans la prévention et la valorisation des liens sociaux avec les jeunes par le biais d'un projet d'intégration social, ce d'autant plus que ces points font désormais partie des missions de la commission d'entraide et intergénérationnelle.

**Point 2 : Halte CFF, déplacement de la halte direction ouest/Cottens :**

Nous pensons que le maintien d'une halte accessible est une priorité pour le développement et l'attractivité de notre commune. Cette desserte en transports publics génère automatiquement un impact sur l'aménagement communal et sa planification. Elle s'inscrit en outre dans une perspective de mobilité durable.

Nous demandons au Conseil communal d'inscrire cette tâche dans les priorités de cette législation, non pas dans sa réalisation, mais dans ses négociations avec les autorités cantonales et les CFF. Nous rappelons la nécessité de maintenir une halte CFF à Neyruz.

**Point 3 : Voies de mobilités douces :**

Nous constatons enfin qu'aucune voie de mobilité douce n'est inscrite dans les priorités, notamment la voie cyclable le long de la route cantonale vers Matran et la liaison Neyruz-CO d'Avry ; aucune amélioration au niveau de la sécurisation de la route cantonale pour les écoliers n'a été prévue non plus. Le groupe AdN pense plus précisément aux crédits d'étude et de faisabilité des bâtiments communaux pour lesquels il pourrait y avoir un lien.

**Point 4 : Déchetterie :**

Nous constatons que l'analyse et la revalorisation de la déchetterie ne figure pas parmi les priorités pour cette législature. Nous pensons que ce projet devrait s'inscrire dans la vision de développement durable de la commune durant cette législature dans un souci de cohérence, mais aussi dans une démarche de consommer mieux et moins, de lutter contre le gaspillage, de donner une nouvelle vie aux objets dans un esprit de solidarité. La commune de Neyruz peut innover et jouer un rôle moteur pour soutenir les volontés individuelles et réduire les déchets à la source.

Partant, nous souhaiterions que le Conseil communal envisage de mettre un accent prioritaire sur ces 4 points pour cette législature.

Par ailleurs, nous souhaiterions savoir où en est la planification financière pour les 5 ans, puisqu'elle est obligatoire pour les communes. Enfin, nous souhaiterions savoir où en est la planification du projet du déplacement de la halte CFF.



M. le Président remercie Mme Michel Dousse pour ces interventions. Il rappelle que selon la loi sur les communes, le Conseil communal est en mesure de répondre aux questions aujourd'hui, le cas échéant lors de la prochaine séance du Conseil général.

La parole est donnée à M. le Syndic qui prend acte de ces souhaits afin que le Conseil communal se penche prioritairement sur ces 4 points durant cette législature. Comme il l'a relevé dans la présentation des messages, la liste des projets est évolutive, elle peut être amenée à subir des modifications en fonction des sujets qui seront débattus. Le Conseil communal élabore actuellement la planification financière en prenant en considération les projets mis en place par les anciennes autorités ; cette planification financière sera présentée lors de la séance relative au budget. Comme déjà dit lors de la présentation des messages, la liste des projets est évolutive en fonction des priorités.

M. le Président demande si Mme Michel Dousse est satisfaite des réponses données.

- Mme Michel Dousse l'affirme, mais elle souhaite simplement savoir où en est la planification concernant la halte CFF ?
- M. Axel de Montmollin précise qu'un courrier a été envoyé à la Direction des CFF la semaine dernière concernant le déplacement de cette halte. Il faut savoir que le déplacement projeté pourrait entraîner, par effet de cascade, à futur, divers aspects concernant de l'aménagement du territoire de notre village. En effet, nous dépendons du plan d'aménagement cantonal qui dicte des nouvelles exigences n'existant pas lors du dépôt du dossier du PAL en 2017. Durant l'été, le Conseil communal s'est rendu compte qu'il y avait des mesures à entreprendre en termes d'association immédiate avec les CFF dans le développement du projet. De plus, les TPF sont également concernés car le train S40 est exploité par eux. M. de Montmollin s'excuse dans le message de ne pas avoir mis ce point en priorité, mais il confirme que les CFF ont entrepris les démarches entre le 15.07.2021 et la semaine dernière pour conserver une halte CFF dans notre village. M. de Montmollin est à disposition après la séance si quelqu'un souhaite plus de détails à ce sujet.
- M. Jean-Marc Sallin précise qu'au sujet de la question concernant la mobilité douce, la piste cyclable projetée en direction de Matran est prévue à futur dans l'état des lieux, soit réseau MD structurant, liaison Champ-Didon-Champ-Fleuri. Il relève toutefois que ce projet est piloté par le Canton et qu'il est lié au projet de réaménagement de la jonction de l'A12 sujette à un recours au TF ce qui ralentit la planification prévue. M. Sallin a eu une séance avec l'ingénieur cantonal le 7 septembre dernier s'agissant de la mobilité douce. Direction Cottens, la liaison MD est prévue le long de la RC dans le plan cantonal vélo (mesure 2000.2c) mais d'autres alternatives vont être étudiées, prolongation de la TransAgglo Guin-Avry, la séquence 2 de la RC reste de ce fait en attente. En référence à la réponse émise par M. de Montmollin concernant la liaison Nord-Sud, en particulier l'aménagement du secteur Clédard-Ecole, le Conseil communal y a réfléchi, mais étant donné qu'il y a passablement d'investissements avec la traversée de la localité, il l'a également classé dans les investissements futurs. Le moment venu, il faudra analyser si avec le nouvel aménagement routier de la route cantonale qui protégera mieux les usagers les plus vulnérables une passerelle est nécessaire. Mais les coûts sont importants surtout si l'on applique les contraintes de la LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés) cela renchérit fortement le coût, pour un usage qui reste discuté avec un dénivelé.
- M. Axel de Montmollin ajoute un complément au sujet de la mobilité douce. Il relève que les CFF vont entreprendre d'importants travaux entre la gare de Rosé et l'entrée



de Neyruz. Ceux-ci concernent toute la digue CFF qui doit être rénovée, ce qui va entraîner des emprises sur des terrains le long de cette digue. A cet effet, le Conseil communal a sollicité les CFF afin qu'à l'issue des travaux et en accord avec les communes voisines de La Brillaz et Avry, une partie des voies d'accès qui sont mises en place pour la réalisation de ces travaux soient conservées. Ceci dans le but de relier Neyruz à la TransAgglo, voie de la mobilité douce qui rejoint Guin à Avry. L'idée est de se relier le long de cette voie CFF. Un courrier leur a donc été adressé afin que cette voie ne soit pas démontée à la fin de leurs travaux prévue à mi-2022. Elle pourrait être utilisée comme voie de mobilité douce qui pourrait se concrétiser plus vite et à des coûts moins élevés.

- M. Fabien Mettraux précise qu'au sujet de la déchetterie, le développement durable est intégré à tous les dicastères. Des revalorisations sur les actions menées vont être mises sur pied. Une visite concernant le recyclage a récemment été organisée avec les enfants. D'autres améliorations sont prévues durant l'année, par exemple, actuellement nous avons une benne de 15 m<sup>3</sup> pour le verre blanc. Dans les prochains mois nous allons passer à une benne 30 m<sup>3</sup> ce qui vaut deux fois moins de transport de verre, ce qui est tout bénéfique pour le développement durable. Pour le futur, il faudra songer à changer l'emplacement de la déchetterie, mais celui-ci dépendra du nouveau PAL et de la démographie du village ainsi que des capacités financières.
- Mme Murielle Roos Bovey avise que l'ARCOS (Association régionale des communes ouest sarinoises) a été mandatée pour évaluer la situation des incivilités. Un questionnaire a d'ailleurs été envoyé à toutes les communes déléguées d'ARCOS et une séance aura lieu demain le 29.09.2021 afin d'évaluer la situation dans chaque commune membre. Il sera aussi discuté de l'attribution d'un mandat à ARCOS pour entrer en matière au niveau régional. Ce mandat sera décidé lors de la prochaine assemblée des délégués. Le Conseil communal avisera par la suite pour gérer cette problématique.
- M. François Sprumont désire avoir des précisions concernant les subventions versées aux sociétés locales. La commune de Neyruz alloue annuellement une subvention de CHF 50.- à tous les membres âgés de 25 ans ou moins. Or, il semblerait qu'une société qui compte approximativement 170 membres a reçu la somme de CHF 6'000.-, ce qui correspond à env. CHF 35.30 par membre de moins de 25 ans. Est-ce qu'il y a une règle qui limite les subventions prévues pour les sociétés locales ?
- Mme Katuscia Sansonnens prend la parole et lui répond que le Conseil communal est en train de travailler sur cette directive dans le but de supprimer ces plafonds. Elle a déjà abordé la question avec le responsable des finances. Les modifications auront lieu dans le budget 2022 en fonction des possibilités budgétaires.
- M. Roger Stroude demande, selon la loi sur les seniors, si les communes fribourgeoises ont l'obligation d'avoir un concept en faveur des personnes âgées ? La commune de Neyruz a-t-elle entrepris des démarches en tenant compte des besoins de sa population ? Le cas échéant, le Conseil communal peut-il expliquer quelles sont ces méthodes ou quelles sont les mesures envisagées.
- Mme Murielle Roos Bovey avise que la période COVID ayant ralenti le processus d'élaboration du concept, le projet sera l'une des priorités principales de la commission d'entraide et intergénérationnelle. Le travail de réflexion se basera sur les lignes directrices et les ressources mises à disposition par l'Etat, le Réseau santé de la Sarine et par la Haute Ecole de Travail Social entre autres. Mme Roos Bovey précise qu'il existe déjà un travail de base à disposition pour la réflexion à faire. Elle reste à disposition après la séance si quelqu'un a des questions plus précises à ce sujet.



- M. Christian Rossier apporte des informations concernant l'éclairage public. L'Office fédéral de l'environnement a publié sur sa page Web les effets négatifs de la lumière artificielle sur la nature notamment sur l'homme et les espèces animales :
- Sur l'humain (nuit) : une illumination excessive de l'espace nocturne peut aussi avoir des conséquences négatives sur l'être humain. Celles-ci vont d'une simple gêne due à un éclairage même réduit, à des troubles du sommeil. Sur les espèces: les animaux nocturnes peuvent être considérablement perturbés par la lumière artificielle. Celle-ci peut morceler leur habitat, réduire leur rayon d'action et la nourriture disponible. Dans ces conditions, la capacité de survie des espèces sensibles à la lumière se trouve réduite et le risque de mortalité augmente. Notre commune a installé un éclairage public le long de la route de Nierlet qui répond totalement aux désirs de l'OFEV. Il est éteint la nuit et s'allume au passage des piétons. La nouvelle installation de la place du Clédard et du chemin de Verdandi, par contre, reste allumée toute la nuit. La commune pourrait-elle étendre le mode de fonctionnement Rte de Nierlet à toute nouvelle installation lumineuse publique de nouvelle génération ?
- M. le Président remercie M. Rossier pour son intervention. La parole est donnée à M. Fabien Mettraux.
- M. Fabien Mettraux lui répond que toutes les installations vont suivre le même concept que la Rte de Nierlet et le Chemin de Verger. Par contre, au niveau du Clédard, le fonctionnement final n'est pas encore terminé. Nous avons encore eu la reprise de ce chantier, mais il suivra le même concept que ce qui a été réalisé jusqu'ici.
- M. le Président remercie M. Mettraux de sa réponse.
- M. François Sprumont revient sur le point du développement durable, notamment la mobilité réduite. On a entendu parler que le Conseil communal avait demandé des offres pour l'accès des bâtiments communaux à la mobilité réduite, en particulier l'Aigle Noir. Sur les 4 entrées au restaurant, aucune n'est accessible de manière autonome pour les personnes à mobilité réduite (personnes en chaise roulante, avec des béquilles ou personnes âgées avec déambulateur). Il existe des seuils, des portes battantes, des rampes trop étroites ou trop pentues, ce qui rend l'accès relativement dangereux. M. Sprumont rappelle que la pente maximale est de 6% à 8% pour les personnes à mobilité réduite. Comme l'Aigle Noir est un bâtiment communal censé accueillir des manifestations publiques tels que concerts, théâtres, cet endroit devrait être accessible à tout un chacun sans l'aide d'un tiers. Des moyens simples peuvent être réalisés pour y remédier. Alors est-ce que des accès ont été prévus pour les personnes à mobilité réduite ? Si oui, avec quelle priorité et surtout dans quels délais ?
- M. le Président remercie M. Sprumont de son intervention.
- La parole est donnée à Mme Maryline Dafflon
- Mme Maryline Dafflon signale que le Conseil communal est déjà en train d'étudier différentes possibilités offertes, des devis sont actuellement en cours d'élaboration. Nous devons encore contacter la Commission d'accessibilité du SeCA et espérons que certaines mesures pourront déjà être prises cette année encore.

M. le Président remercie Mme Dafflon de sa réponse.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. le Président remercie les différentes personnes de leurs interventions sur un point qui va effectivement évoluer tout au long de la législature, comme l'a précédemment communiqué M. le Syndic.



## 6. Commissions du Conseil communal, informations et compositions

La parole est donnée à M. le Syndic :

- M. le Syndic précise qu'il s'agit également d'un message informatif qui ne nécessite pas de décision de la part du Conseil général.

Le Conseil communal a décidé d'instaurer plusieurs commissions communales. Plusieurs informations ont déjà été données au Conseil général et au Bureau du Conseil général à ce sujet. Un appel à candidature avait été lancé par le Conseil communal en juin 2021. Une séance avec les chefs-fes de groupes et une délégation du Bureau du Conseil général s'est déroulée le 06.09.2021 pour coordonner toutes ces commissions communales et pour définir avec précision toutes les missions. Ainsi, quelques commissions ont pu être regroupées et redéfinies pour gagner en efficacité afin de ne pas multiplier les commissions et pour réduire les coûts. M. Corpataux tient à relever l'excellente collaboration qui a régné entre tous les acteurs pour arriver à ce consensus bien helvétique. Vous avez pu prendre connaissance des missions et de la composition de ces diverses commissions communales. Le Conseil communal a choisi les membres selon une répartition entre le Conseil communal, le Conseil général et les citoyens « externes ». Dans la mesure du possible, la sélection s'est effectuée selon les compétences des gens qui s'étaient annoncés. Toutes les personnes qui n'ont pas été retenues ont été placées sur des listes de « viennent-ensuite », de sorte à ce que nous puissions faire appel à elles en cas de vacances de poste. Il en sera donc ainsi pour remplacer le premier démissionnaire du Conseil général, M. Bruno Corpataux, qui était nommé dans la commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs. Le Conseil communal procédera prochainement à son remplacement.

Le Conseil communal se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions ou pour prendre connaissance de vos observations.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ces communications et demande s'il y a des questions ou remarques par rapport à ces commissions, aux informations données ou à leurs compositions.

- M. François Sprumont prend la parole: les groupes AveN, GSO, ecAS et AdN remercient sincèrement le Conseil communal de les avoir associés à la composition et à l'organisation des commissions communales. Ils ont apprécié cette précieuse collaboration entre le législatif et l'exécutif dans l'instauration de cet organe important au bon fonctionnement de notre commune. Il y va de l'intérêt de notre village et nous vous en remercions.

M. le Président remercie M. Sprumont pour ce message groupé de la part des 4 groupes parlementaires.

## 7. Association régionale de la Sarine ARS, adoption des statuts

Vous avez pu prendre connaissance du message y relatif du Conseil communal et je passe la parole à M. Axel de Montmollin, conseiller communal, pour des explications succinctes.

- M. Axel de Montmollin précise que, comme vous avez pu le voir dans le message qui vous a été adressé, nous nous ajustons sur sollicitation de la préfecture laquelle demande de faire valider par les législatifs communaux d'ici la fin de l'année 2021 les statuts relatifs à la constitution de l'Association régionale de la Sarine. C'est le premier objet que je présente au Conseil général sur lequel nous devons voter. L'Association



régionale de la Sarine est un dossier dont les prémices de discussions autour de la constitution d'une association datent de 1974 ont été présentés aux communes en 2012 et qui ont échoué. Dans le message qui vous a été adressé, on a pris des exemples des districts de la Glâne et de la Gruyère pour vous montrer l'intérêt de la création d'une association de communes ; celle-ci ne peut être constituée uniquement si l'ensemble des communes du district de la Sarine accepte les statuts qui vous ont été proposés. Ces statuts ont été développés par la CRID (Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné). C'est une assemblée qui est déjà animée par le préfet. L'idée de cette Association régionale de la Sarine consiste à se doter d'un outil formel appartenant aux communes et de sortir de la conduite institutionnelle telle qu'elle existe actuellement. Les tâches et missions d'une association régionale vous sont listées. Je les rappelle brièvement: le développement régional entre autre en lien avec le plan directeur régional lui-même issu du plan directeur cantonal, un élément clé obligatoire dans l'aménagement du territoire pour notre district. C'est la coordination des tâches en termes d'aménagement du territoire et de zone d'activités industrielles entre les différentes communes et ainsi voir où on peut les regrouper et comment elles vont se déployer. La représentation des intérêts de chaque région par opposition à une autre, par exemple Sarine-Ouest par opposition au plateau du Mouret et d'essayer d'éviter que chaque région de notre district construise lui-même sa propre infrastructure alors qu'ensemble on peut être plus fort et avoir quelque chose de plus cohérent sur le territoire qui nous est donné et ainsi le mitage du territoire. Enfin, c'est la conduite politique d'innovation régionale en termes de sport, culture et loisirs. La CRID précitée a traité jusqu'à maintenant des projets en termes d'urbanisation, de mobilité, de transports publics, de TransAgglo, de développement économique, de protection de la nature, du paysage et du tourisme. Le financement de cette association tel qu'il nous a été soumis par la CRID et relayé par la préfecture se fonde sur une clé de répartition basée sur la population légale de chaque commune membre. Le fond d'investissement pour l'Association régionale qui avait été imaginé dans le projet 2012 lequel avait été refusé par de nombreuses communes, n'existe plus. Dans le fonctionnement des montants engagés par l'Association, le referendum facultatif intervient bien dans le projet pour lequel un engagement de CHF ½ million est prévu ; il devient obligatoire dès l'engagement par l'Association de plus de CHF 2 millions pour des normes et des projets coordonnés collectifs. Des garde-fous existent également. J'ajoute un élément qui ne figurait pas sur le message qui vous a été soumis. Actuellement, l'Association n'a pas de budget parce qu'elle n'a pas de projet. Il n'y a donc pas d'engagement financier direct participatif pour les communes qui adhèrent à ces statuts. Cependant, l'article 21 de ces statuts parle d'un emprunt de trésorerie maximal de CHF 170'000.- pour le compte de l'Association. On a simplement fait la clé de répartition suivante : CHF 150'000.- divisé par 110'000 habitants, nombre d'habitants qui regroupent à peu près notre district, multiplié par les 3'000 habitants de Neyruz. L'engagement s'élève aux alentours de CHF 4'000.-. Cet élément ne figurait pas non plus dans le message qui vous a été soumis. Pour conclure, M. de Montmollin ajoute que de nombreuses communes du district ont déjà ratifié cet objet. Il reste à disposition pour toute question liée à cet objet et remercie les personnes présentes de leur attention.

M. le Président remercie M. de Montmollin pour ses explications et demande s'il y a des questions.

- M. Robin Pillonel annonce que les groupes AveN, GSO, ecAS et AdN ont pris connaissance du contenu du message no 7. Ils pensent que pour le bien-être des





citoyens de Neyruz, il est nécessaire de collaborer avec d'autres communes afin de coordonner un développement régional cohérent. Cela passe par une politique commune, une coordination des tâches et activités au sein de la Sarine et par la mise en œuvre de projets régionaux concrets. Pour cette raison, les groupes AveN, GSO, ecAS et AdN soutiennent la demande du Conseil communal concernant l'adoption des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS).

M. le Président remercie M. Pillonel pour son intervention groupée. Aucune autre remarque ou question n'étant posée, M. le Président propose de passer au vote. Que celles et ceux qui approuvent ces statuts veuillent bien lever leur carton vert.

<b>Acceptations :</b>	<b>48</b>
<b>Refus :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Les statuts de l'ARS sont approuvés à l'unanimité.

#### **8. Bâtiments communaux : crédits d'étude de faisabilité et pour la préparation d'un concours d'architecture**

Conformément à l'article 14 bis du règlement d'exécution de la loi sur les communes, M. le Président passe en premier lieu la parole à la commission financière pour son rapport.

- M. Pierre-Alain Rolle signale que dans son message, le Conseil communal envisage de compléter les infrastructures communales en général et les bâtiments scolaires en priorité. Se basant sur un état de la situation, diverses études ont été réalisées ces dernières années ainsi qu'un état des besoins des organes communaux et de nos sociétés locales, le Conseil communal demande divers crédits pour un montant total de CHF 100'000.- afin de lancer les premières étapes, réparti comme suit :
  - CHF 35'000.- pour une étude de faisabilité
  - CHF 55'000.- pour la préparation du futur concours d'architecture
  - CHF 10'000 réservés à des dépenses en lien avec 2 crédits (urbanisme, géomètre, etc.).

Lors de notre rencontre du 6 septembre dernier, 4 représentants du Conseil communal nous ont informés en détail sur ce projet tout en répondant en toute transparence à nos questions dont certaines avaient été émises par les chefs de groupe dans un courriel adressé au travers du Bureau du Conseil général à ce même Conseil communal.

Ces crédits en appelleront d'autres qui feront l'objet de nouvelles approbations lors de prochaines séances du Conseil général.

Pour rappel, la tâche de la commission financière consiste uniquement à se prononcer sur la partie financière et non sur l'objet en lui-même.

La Commission financière constatant que le projet d'agrandissement des bâtiments communaux constitue une priorité, et relevant que les crédits demandés seront totalement financés par les liquidités communales, émet donc un préavis favorable à cette demande de crédit.

M. le Président remercie M. Rolle de son rapport.

La parole est donnée à Mme Maryline Dafflon, conseillère communale, responsable des bâtiments communaux.



- Mme Maryline Dafflon présente les points suivants :
- Evolution de la population : début 1900 jusque dans les années 1960, il y avait 600 habitants. De 1990 à 2010, le nombre d'habitants a doublé, il est passé de 1000 à 2000 en 20 ans. Aujourd'hui en 2021, la population est de 2800 habitants. L'évolution de ces 15-20 dernières années représente une augmentation d'env. 46 %. Si on continue à ce rythme, on arriverait à une population d'environ 3700 habitants en 2030. Pour votre information, ces chiffres sont tirés du rapport explicatif du PAL datant de 2017 et qui peut être consulté sur le site Internet de notre commune. Le Conseil communal est conscient que le PAL est en révision ; néanmoins, ces chiffres peuvent encore être pris en considération.
  - Effectif scolaire : actuellement, il y a 293 élèves physiques ce qui correspond à 317 élèves légaux. Pour explication, les élèves légaux correspondent à ceux qui bénéficient de besoins spécifiques. Nous avons environ 40 nouveaux élèves inscrits par année, ce jusqu'en 2025. A ce jour, il y a 4 salles pour l'école enfantine et nous projetons d'ouvrir une 5<sup>ème</sup> salle d'école enfantine. En ce qui concerne l'école primaire, il existe actuellement 9 classes d'école primaire et 2 pavillons construits en 2020. Afin de combler les effectifs à moyen terme, la commune a prévu de construire 2 pavillons supplémentaires d'ici l'été 2022. A cet effet, un crédit supplémentaire devra être soumis à la séance du Conseil général de décembre 2021 pour le financement de ces 2 pavillons. Une classe supplémentaire est en outre prévue pour 2025. En résumé, nous projetons 6 classes supplémentaires dans un bâtiment en dur et non dans les pavillons, une classe d'école enfantine et 5 classes d'école primaire. Avec l'augmentation du nombre d'élèves, nous aurons aussi besoin d'une salle de gymnastique supplémentaire, l'agrandissement de l'accueil extra-scolaire et de la crèche, de la ludothèque et de la bibliothèque.
  - Etude globale : Elle se concentre sur le cercle scolaire. Néanmoins, nous avons pris en considération la globalité des besoins en bâtiments communaux, raison pour laquelle on a évalué les besoins de la commune en infrastructure et en bâtiments communaux. Comme déjà dit auparavant, il s'agit de l'agrandissement de l'école, d'une salle de gymnastique supplémentaire, de l'agrandissement de l'accueil extra-scolaire et de la crèche, de la ludothèque, de la bibliothèque ainsi que des aménagements extérieurs tout en sachant que nous allons respecter la limite du périmètre scolaire. Concernant l'administration communale, il faut savoir que cette dernière se situe actuellement dans la première école primaire. Il faudra donc songer à éventuellement relocaliser sa situation de façon à attribuer les locaux à disposition de l'école. Cette étude comprend aussi une nouvelle centrale de chauffe car l'actuelle centrale de chauffe ne correspond plus aux besoins de chauffage à distance, des accès aux personnes à mobilité réduite ainsi que des salles supplémentaires pour les sociétés dans la mesure du possible. Ce qui est pris en compte ce sont les mètres carrés actuels et provisionnels. Mme Dafflon précise néanmoins que tout ce qui concerne le domaine scolaire est réglementé dans des règlements scolaires et cantonaux. Nous avons également pris en considération les besoins et envies des sociétés qui pourront être réalisable avec synergie et réaffectation de même que les études et les projets antérieurs qui ont été réalisés avec les précédentes législatures. Certains projets ont dû être abandonnés ou suspendus, mais ils vont servir de base d'étude afin de valoriser ce qui a déjà été effectué. Tous



ces projets seront analysés en fonction des possibilités financières, des places à disposition et du développement durable.

Les projets qui ne sont pas pris en considération actuellement dans l'étude globale sont les suivants :

- Le restaurant de l'Aigle Noir aurait besoin d'un réaménagement mais le Conseil communal a mis la priorité sur le site scolaire.
- Les zones Clédard et Onnens-Sud qui concernent des appartements protégés. Néanmoins, ce projet sera évalué dans le concept Senior +.
- Respect du développement durable : la commune de Neyruz a eu la chance d'être sélectionnée pour un projet pilote qui sera financé par les mesures prioritaires du Plan Climat Cantonal. Celui-ci est lié avec le Service de l'environnement et aussi avec le Bureau Santé à l'école. Nous pensons que c'est une opportunité pour le projet que nous allons mener à court terme, d'être sélectionné parmi les 7 communes et les 7 écoles. Il s'agira d'une expérience entre les utilisateurs et utilisatrices, à savoir les enseignants, les écoliers et la commission des parents. Cette démarche comprendra la durabilité, la santé, le bien-être à l'école, le climat, la variation du climat en lien avec le Bureau Santé à l'école. Les résultats de cette démarche seront pris en compte pour le cahier des charges de l'organisation du concours d'architecture. Dans ce cahier des charges, nous essaierons d'y associer également des standards de construction durable. Il en existe plusieurs comme par exemple SNBS, les recommandations SIA 112 sur la construction durable ou encore des achats durables publics.
- Échéances : Mme Dafflon rappelle que ce sont des échéances provisoires. Aujourd'hui, 28 septembre 2021, nous devons voter sur le crédit d'études et de faisabilité et l'organisation du concours d'architecture. Elle rappelle que ce concours d'architecture est en procédure ouverte selon règlement SIA 142. Pour information, c'est un concours d'architecture qui aura des appels d'offre publique SIA et dans la Feuille Officielle correspondant aux règles des marchés publics afin d'avoir une vue d'ensemble. Ce crédit est voté aujourd'hui. Ensuite, nous aurons ce projet-pilote sur la durabilité avec les utilisateurs et utilisatrices du bâtiment scolaire. Une discussion aura également lieu avec les enseignants et la direction d'établissement. Ceci sera finalisé dans le cahier des charges. En décembre 2021, le Conseil communal reviendra avec une votation sur le crédit de mise en œuvre du concours en relation avec l'étude de faisabilité et de l'organisation. Ce crédit s'élèvera à environ CHF 250'000.- pour la mise en œuvre de ce concours. En mars 2022, lancement du concours qui est un avant-projet de ce qui nous attend sur la globalité. Nous allons mettre en place un jury mixte comprenant des professionnels et des non-professionnels. La fin du concours est prévue pour l'été 2022 et c'est à ce moment-là que le projet de lauréat sera connu. En même temps, le jury donnera aussi les recommandations pour le projet futur. Une commission de bâtisse sera ensuite constituée dans laquelle siégeront des membres du Conseil communal et des membres du Conseil général afin de mettre en place le projet final. Si tout se déroule comme prévu, nous pourrions voir au printemps 2023, la réalisation du crédit de l'ouvrage et nous pourrions mettre à l'enquête ce projet à l'automne 2023. Au début 2024, les travaux pourraient débuter avec une date de fin des travaux prévue fin 2026.

M. le Président remercie Mme Dafflon pour ses explications et demande s'il y a des questions.



- La parole est donnée à Mme Catherine Züllig du groupe AdN.
- Mme Catherine Züllig annonce que le groupe AdN a pris connaissance du Message no 8 avec beaucoup d'intérêt. Il remercie le Conseil communal d'avoir répondu aux questions posées et d'avoir fourni des explications plus détaillées lors de la consultation des plans des études précédentes. Le groupe AdN est heureux de constater que cette étude de faisabilité s'inscrit dans la continuité de la législature précédente en reprenant pour base les études antérieures. Bien que conscients que la compétence appartient exclusivement au Conseil communal, nous trouverions utile, dans le respect de cette compétence, que les représentants des utilisateurs à venir dans ces futurs bâtiments, mais aussi les représentants du législatif qui valideront les crédits successifs soient associés dans l'établissement du cahier des charges, c'est-à-dire dans l'étude de faisabilité. Cela permettra ensuite de déterminer ce qui est possible dans le périmètre concerné en fonction des besoins concrets et non selon les souhaits de chacun, mais aussi dans une perspective de durabilité. Bien sûr, tout cela en adéquation avec les finances communales.
  - M. le Président remercie Mme Züllig pour son intervention.
  - Mme Maryline Dafflon lui répond que le Conseil communal a déjà abordé la question de ce cahier des charges et il a été décidé de ne pas y associer des membres du Conseil général. Par contre, dans le cadre du projet-pilote qui débutera ces prochains mois, les ateliers concernant la durabilité, la santé, le bien-être à l'école et le climat, vont donner une très bonne vue d'ensemble sur les besoins actuels. Ils ne seront pas composés de conseillers généraux mais d'élèves et d'enseignants. Mme Dafflon précise que lorsque le concours aura été lancé, c'est-à-dire à l'été 2022, et comme déjà dit auparavant, une commission de bâtisse sera constituée de conseillers communaux et de conseillers généraux qui vont collaborer ensemble. Cette procédure est appliquée ainsi dans toutes les organisations de règlement SIA.

M. le Président remercie Mme Dafflon pour ces compléments d'informations.

- M. Philippe Dobler prend la parole et revient sur le problème de l'acoustique qui est fort désagréable. Il espère que la qualité du son sera améliorée pour les futures séances. Ce point qui est soumis au Conseil général pour approbation a suscité un grand intérêt de la part des membres du groupe ecAS. L'ecAS regrette cependant que durant la phase de consultation et de concertation qu'il y a eu entre le Conseil communal et des représentants du Conseil général, en l'occurrence des chefs de groupe et des membres du Bureau du Conseil général, le message qui nous a été transmis comportait diverses lacunes et contradictions notamment au sujet de l'étude de faisabilité qui avait déjà été effectuée lors d'une précédente législature. L'ecAS regrette également que le message soumis aux membres du Conseil général ne se soit pas basé sur une première évaluation effective et pondérée des besoins, mais soit plutôt le catalogue des envies exprimées par certains utilisateurs ou utilisateurs futurs des bâtiments communaux. Malgré ces remarques, l'ecAS ne conteste pas la conduite de cette étude de faisabilité qui sans nul doute permettra d'avoir une vue plus globale des besoins de notre commune, notamment en matière d'infrastructures scolaires. L'ecAS invite donc les membres du Conseil général à se prononcer favorablement sur le crédit qui est soumis au vote.

M. le Président remercie M. Dobler pour son intervention et prend note du problème de la qualité du micro qui sera améliorée pour la prochaine séance.



- Mme Isabelle Varenne prend la parole et annonce que les groupes GSO et AveN ont pris connaissance du contenu du message no 8 avec beaucoup d'intérêt. Ils remercient le Conseil communal d'avoir répondu en toute transparence aux questions posées. Ils soutiennent la demande du Conseil communal concernant les bâtiments communaux, soit l'étude de faisabilité et pour la préparation d'un concours d'architecture.

M. le Président remercie Mme Varenne pour son intervention.

- M. Frédéric Pythoud, du groupe ecAS, a pris connaissance avec attention de l'étude qui est proposée aujourd'hui. Cette étude concerne un investissement important, on parle de plusieurs millions de francs, censé durer pour des années ; le crédit qui est proposé est également élevé. Il aimerait savoir si le résultat de cette étude sera reporté pour information et connaissance aux conseillers généraux.
- Mme Maryline Dafflon l'affirme.

Aucune autre question n'étant posée, M. le Président propose de passer au vote.

Que celles et ceux qui acceptent ces crédits d'étude de faisabilité et pour la préparation d'un concours d'architecture pour un montant total de CHF 100'000.- TTC veuillent bien lever leur carton vert.

<b>Acceptations :</b>	<b>48</b>
<b>Refus :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Les crédits d'étude de faisabilité et pour la préparation d'un concours d'architecture pour un montant total de CHF 100'000.-TTC sont acceptés à l'unanimité.

## 9. Divers

Dans la mesure du possible et afin de faciliter le bon déroulement de cette séance, le Bureau du Conseil général avait émis dans sa convocation le souhait que les chefs de groupes et les conseillers généraux désirant aborder un point dans les Divers les communiquent d'ici à dimanche auprès du Bureau du Conseil général. Il s'agissait-là que d'un souhait du Bureau pour faciliter l'organisation de cette première séance du Conseil général, et l'objectif n'est bien entendu en aucun cas de limiter les droits d'intervention des parlementaires. Ainsi, même si elles n'ont pas été préalablement communiquées au Bureau du Conseil général, toute question ou interpellation est possible de la part d'un parlementaire.

Je vous rappelle que le Conseil communal ou le Bureau du Conseil général répondra aux questions de suite ou lors de la prochaine séance.

S'il y a lieu de donner suite à une proposition, elle sera transmise au Conseil communal qui se déterminera à son sujet et la soumettra à l'assemblée, pour décision, dans le délai d'une année.

M. le Président demande si un membre du Conseil général souhaite la parole.

La parole est donnée à Mme Valérie Michel Dousse.

- Mme Valérie Michel Dousse annonce que le Groupe AdN s'interroge sur l'utilisation prévue et envisagée des bénéfices accumulés par la commune ces dernières années.



Cela représente un montant de plus CHF 1 million par année après amortissement, y compris pour l'année 2020 (année Covid). Malgré les réserves faites, des investissements ont toujours été réalisés. La commune a la capacité de poursuivre des investissements, même importants, tels que les bâtiments communaux envisagés dans le message no 8 qui vient d'être validé, puisqu'elle a sauf erreur une capacité d'autofinancement d'env. CHF 16 millions et qu'elle va vendre prochainement les terrains de la route d'Onnens-Sud avec, à la clé, une importante somme pour la commune.

Nous souhaiterions que le Conseil communal étudie les possibilités d'une redistribution de ces bénéfices à la population notamment sous la forme de :

- projets sociaux qui touchent les seniors, les familles et les jeunes tels que le projet FRI-TIME et le projet prévention incivilités et addictions ou éventuellement un animateur de rue,
- une adéquation du taux fiscal eu égard aux bénéfices accumulés,
- des actions écologiques concrètes comme des ateliers de permaculture, des offres de plantons ou l'éventuel établissement d'un potager collectif, qui, nous croyons, est maintenant devenu obligatoire dans le cadre de la planification. Bien conscients que le budget 2022 sera présenté à la prochaine séance, nous ne demandons pas une réponse de suite, mais d'en prendre note pour la préparation de ce budget.

M. le Président remercie Mme Michel Dousse pour son intervention.

- M. Jean-Noël Gendre lui répond que d'après le catalogue de souhaits émis par les différents groupes ce soir, il appréhende quelque peu la première lecture du budget 2022. Il tient à apporter des explications quant à la différence entre le compte de fonctionnement et le compte des investissements. Les actions mentionnées durant cette séance concernent le compte de fonctionnement. L'argent que la commune a à disposition ces dernières années permettra d'augmenter la capacité d'investissement. Il faut néanmoins savoir qu'il y a plus de CHF 8 millions de crédit qui sont engagés et votés. Ceci permettra peut-être de mettre des priorités par rapport au projet de bâtiments scolaires, accueil extra-scolaire ou crèche. Il faut toutefois attendre le concours d'architecture que M. Gendre estime à plus de CHF 10 millions, somme à investir pour le périmètre de l'école. Il trouve intéressant les actions qui ont été discutées car elles pourront être mises dans le compte de fonctionnement. Les responsables des dicastères concernés prennent note des souhaits des différents parlementaires même s'il y en a beaucoup. Pour exemple, le projet de construction d'une déchetterie plus opérationnelle n'est pas réalisable pour cette législature. Il est conscient qu'il y a beaucoup de vœux pieux, mais le Conseil communal ne pourra pas tout résoudre. Le côté positif, c'est qu'il y a beaucoup d'idées émanant de cette séance ce soir, mais il est impératif de fixer les priorités.
- M. le Président avise que conformément à l'article 17 de la loi sur les communes, lorsqu'une intervention ou un souhait est émis par un parlementaire, le Bureau du Conseil général décide séance tenante s'il y a lieu de donner suite à ces propositions ; le cas échéant, elles seront transmises au Conseil communal qui se déterminera à leur sujet et soumis à l'assemblée pour décision dans le délai d'une année. M. le Président propose une petite interruption pour statuer.

M. le Président reprend le cours de la séance et demande si Mme Michel Dousse est satisfaite des réponses apportées par M. Gendre.



Mme Michel Dousse l'affirme.

- M. le Président demande aux personnes qui souhaitent intervenir dans les Divers qu'elles précisent si ce sont des questions ou des propositions.
- Mme Michel Dousse avise que son intervention était une proposition à étudier et M. Gendre a dit qu'il allait en tenir compte pour la suite.
- M. Gendre ajoute que la proposition de Mme Michel Dousse sera soumise à l'ensemble du Conseil communal pour statuer sur ses propositions.
- M. Philippe Dobler souhaite, au nom de l'ecAS, revenir sur le point du taux fiscal qui a déjà été abordé par M. le Syndic, Mme Michel Dousse ainsi que M. Gendre, responsable des finances. M. Dobler a eu le plaisir de faire partie de la commission financière de 2011 à 2016. Il tient à préciser que durant toutes ces années, assemblée communale après assemblée communale, on a accumulé des bénéfices d'environ CHF 1 million. Chaque année, la question du taux fiscal est revenue, mais le Conseil communal en place disait qu'il fallait rester prudent par rapport à une éventuelle baisse du taux fiscal. Malgré toutes ces recommandations, les projets d'envergure qui étaient planifiés ont pu suivre leur cours, et l'état des finances est resté extrêmement sain, ce qui est réjouissant. Cela étant, sauf erreur c'est la 11<sup>ème</sup> année, qu'on va nous dire que ce n'est pas le bon moment pour baisser le taux de l'impôt car d'importants investissements sont prévus. Néanmoins, M. Dobler souhaiterait qu'une baisse fiscale puisse être un objectif du Conseil communal. Une telle baisse serait un signe fort envers les concitoyens et permettrait à Neyruz de devenir encore plus attractif qu'il ne l'est actuellement. Le groupe ecAS souhaite formuler 2 propositions : tout d'abord que ce taux flottant soit abandonné. Il est temps d'arrêter de dire que le taux officiel est de tel pourcentage, mais pour cette année on décide de le faire fluctuer. M. Dobler pense que ce taux n'est plus adapté et pourrait être baissé de manière significative. Le 2<sup>ème</sup> volet de sa proposition concerne le budget 2022. Il sait que lors de son examen, il faudra utiliser le crayon rouge. ; ça fait 10 ans qu'on nous parle de ce crayon rouge. Il propose, au nom du groupe ecAS, que le Conseil communal en collaboration avec la commission financière étudie la possibilité de proposer à la population de Neyruz, dès l'année 2022, une adaptation du taux fiscal. M. Dobler émet le souhait que le Conseil communal, en accord avec la commission financière, mettent ce point comme objectif lors de l'examen du budget 2022 de façon à ce que des propositions soient soumises lors de la séance du 14.12.2021.

M. le Président remercie M. Dobler pour son intervention. Le Bureau du Conseil général a pu prendre note de votre intervention par courriel le 27.09.2021, il a également discuté sur la manière de traiter les propositions. M. le Président précise que, selon l'article 17 de la loi sur les communes, le Bureau du Conseil général décidera d'ici la prochaine séance, s'il donnera suite à ces propositions. Dans tous les cas, elles seront transmises au Conseil communal qui se déterminera à leur sujet et les soumettra lors de la prochaine séance pour une décision dans un délai d'une année.

- M. Philippe Dobler n'est pas d'accord avec cette réponse. Il pense qu'il ne s'agit pas d'une question qui nécessite un engagement particulier concernant un sujet hors des préoccupations habituelles du Conseil communal. Lorsque celui-ci discutera du budget 2022, M. Dobler demande à ce qu'il tienne compte des quelques indications données et que son souhait soit pris en considération.
- M. le Syndic apporte une précision concernant cette intervention. Effectivement, la loi sur les communes permet au Conseil communal de se déterminer sur une proposition dans un délai d'une année. Concernant l'objet de cette intervention, M. Corpataux partage naturellement le souhait d'une baisse d'impôts, ceci comme de nombreux contribuables neyruziens. Cependant, comme l'avait souhaité à plusieurs reprises



l'ancienne commission financière, le coefficient d'impôts devra être coordonné avec les nouvelles taxes communales sur l'eau potable et sur les eaux usées. M. Corpataux rappelle que les règlements communaux sur l'eau potable et sur les eaux usées sont en cours de réexamen et qu'il a toujours été souhaité, lors des précédentes assemblées communales, que le coefficient d'impôts soit fixé définitivement lorsque les taxes communales seraient connues et coordonnées avec ce coefficient. M. Corpataux souligne aussi que l'ancienne commission financière a également à chaque fois pu valider des investissements qui ont été présentés par les anciennes autorités sur la base de bénéfices confortables réalisés principalement grâce aux gains sur les mutations immobilières. De plus, il rappelle les craintes à maintes fois répétées au niveau du tassement, voire de la baisse de la fiscalité ordinaire. M. Corpataux rappelle l'état des lieux des projets que le Conseil communal a élaboré en toute transparence et qui vient d'être présenté au Conseil général. La liste est longue et démontre aussi tous les enjeux et les défis pour Neyruz. Le Conseil communal et le Conseil général devront bien analyser les priorités d'investissements en fonction de la capacité financière de la commune. M. Corpataux précise que les investissements vont être conséquents. Plusieurs chiffres ont été avancés mais c'est l'étude de faisabilité votée ce soir qui démontrera avec plus de précision le volume financier et les possibilités d'investir pour les infrastructures voulues. Pour financer tous ces investissements, la commune devra disposer d'une capacité financière suffisante et il faudra forcément que le compte de résultat soit positif pour permettre de les réaliser. Finalement, M. Corpataux espère évidemment qu'une baisse d'impôt soit possible mais il faudra d'abord mettre l'accent sur les priorités et tenir compte de la mise à jour des infrastructures communales et notamment scolaires, ce qui ne sera pas sans prix sur le compte de résultat.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ces compléments d'informations et à l'attention de M. Dobler. Ces propositions seront traitées dans les meilleurs délais mais au plus tard dans les délais qui nous sont imposés par la loi sur les communes.

La parole est donnée à M. Stéphane Mettraux :

- M. Stéphane Mettraux transmet une demande reçue de la part d'une citoyenne. Comme vous l'avez certainement remarqué, la route d'Onnens est dépourvue de trottoir depuis l'école jusqu'à la zone industrielle. A pied, cette route est dangereuse. Est-il possible de créer un trottoir pour un chemin bien séparé de la route ? Je précise que les enfants empruntent cette route. Je vous prie de bien vouloir prendre note de cette demande.
  - M. Fabien Mettraux lui répond qu'actuellement un trottoir n'est pas réalisable car celui-ci nécessiterait une emprise importante sur des terrains privés. Un tel projet devrait être coordonné avec la réalisation de la zone constructible d'Onnens Sud qui est actuellement en suspension par le PAL. Il proposerait de rejoindre la zone artisanale à l'école et le Centre village par la route de la Bahise et la route des Simon qui est limitée à 30 km/h pour une meilleure sécurité. Cependant, une étude est menée afin de faire l'acheminement pour rejoindre l'école au canapé forestier de la route d'Onnens via le chemin des Allys qui sera proposé au budget 2022.
- M. Stéphane Mettraux est satisfait de la réponse de M. Fabien Mettraux.

Comme vous avez été informés tout à l'heure, une verrée a été organisée pour clôturer cette première séance du Conseil général. Toutes les personnes ici présentes y sont cordialement invitées. M. le Président les prie de bien vouloir rester encore quelques instants à votre place afin de permettre de préparer l'accès sur la scène pour cette verrée.

Pour cette partie récréative, nous vous demanderons de bien vouloir présenter votre passe Covid et un document d'identité avant de monter sur la scène.





En vous dirigeant vers la scène, vous voudrez bien ne pas oublier de respecter les distances de sécurité.

Veuillez également rendre vos cartons de vote à l'entrée de la salle.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clos la séance à 21h57 en remerciant toutes et tous pour leur participation.

**Au nom du Conseil général**

Le Président:



Laurent Chatagny

La secrétaire :



Sylviane Gummy

